



## Combien de temps une société peut réclamer une dette '

Par **mumumilea62**, le **14/03/2016** à **08:27**

Bonjour, il y a plusieurs années ma fille à pris un contrat avec numericable alors qu'elle était mineure. elle a demandé de l'aide à son frère. j'ai fini par m'en rendre compte et pris les paiements à ma charge sans rien dire à numericable. mais en 2009 mon mari a été licencié et moi j'ai eu des problèmes de santé, donc je ne travaillait plus. cela faisait un gros trou dans le budget. j'ai fini par ne plus pouvoir payer les factures de numericable. j'ai reçu quelques relances au nom de ma fille bien sûr, et depuis 6 ans plus rien. ont ils le droit de faire signer un contrat avec un mineur et ils ont combien de temps pour reclamer de l'argent?

Merci d'avance pour votre réponse cordialement, Mme **XXXXXXXXX anonymisation**

Par **chaber**, le **14/03/2016** à **09:26**

Bonjour

depuis la loi de juin 2008, si aucune action n'a été intentée **dans les 2 ans du 1er incident de paiement**, le créancier ne peut plus réclamer auprès du débiteur.